



Membres : Bernard Bourdillat - Luc Chaudron – Yann Lonjaret –

Hervé Baudon - Philippe Bracon

Objectifs 2023

Pour le Codep, la mission principale concerne les **sentiers VTT de Côte d'Or inscrits ou à inscrire au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires)**

Nos missions sont :

- Réaliser les audits des circuits existants (8 maximum pour l'instant sur 3 secteurs).
- Assurer la maintenance qui nous incombe pour des circuits existants (maintien en état du balisage et petit élagage).
- Collaborer à la réalisation de nouveaux circuits : vérification et pesage (vert, bleu, rouge...) des circuits proposés en respect du cahier des charges, reconnaissances sur le terrain, propositions de modifications, avis sur la pose d'équipements nécessaires tels que des jalons, primo-balisage, contrôles finaux avec relevé de la trace GPS et dorénavant de l'implantation précise des balises.
- Spécificité pour 2023 : la comcom de Gevrey-Nuits ayant signé notre devis, nous sommes maintenant engagés pour réaliser les circuits VTT souhaités. Cela représente un gros travail, notamment d'étude du cadastre, parcelle par parcelle. La comcom se chargera ensuite d'instruire le dossier d'inscription (nécessité de recueillir 100 % d'avis positifs de chaque commune ou propriétaire privé). Cette tâche sera facilitée et plus rapide grâce à notre travail "clés en mains" réalisé en amont.

Le responsable ou d'autres membres de la commission participent à diverses réunions, notamment avec les institutions suivantes :

- Conseil Départemental de Côte-d'Or (Sports de nature et jeunesse)
- Les Communautés de Communes suivantes : Nuits-Gevrey – COVATI - CAP (Auxonne Pontailler) Val de Saône - Mirebellois et Fontenois - Tille et Venelle - Pays Châtillonnais
- Siplasud (Plateau de Chenôve)
- Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- RNR du Val Suzon
- FDC 21 (Chasseurs)
- Parc National de Forêts.
-

En 2023 nous continuerons à assister à toutes les réunions qui nous seront proposées, comme ce fut le cas les années passées.

Les moyens humains :

Outre les 5 membres du Codep, la commission VTT "élargie" comprend 4 vététistes bénévoles. Il est possible (et souhaitable) que d'autres personnes les rejoignent en 2023.

Pour cela, il faut être disponible et intéressé.

En tel cas, la montée en compétence se fera en accompagnant des baliseurs confirmés dans cette tâche sur plusieurs sorties.

Auparavant, le responsable se chargera de leur diffuser la documentation et les connaissances de base nécessaires.

En 2023, des réunions de la commission VTT seront à nouveau organisées.

Il est important que tous les membres soient informés régulièrement et également interrogés sur des remarques ou propositions de leur part. Cela est réalisé par mail fréquemment et sera poursuivi tout comme les réunions.

La logistique :

Grâce à nos tenues spécifiques "Balisage VTT", nous sommes maintenant mieux identifiés par les personnes rencontrées.

À vélo tout est plus beau !